REGLEMENT DU 10 KM et 5 KM
ESTEREL COTE D'AZUR 2027
6ème édition le samedi 29 MAI 2027

GENERALITES

L'événement 10 km Estérel Côte d'Azur qui se déroulera le samedi 29 Mai 2027 est organisé par l'association Sportips Events avec le soutien de la Ville de Fréjus, la Ville de Saint Raphaël et Estérel Côte d'Azur Agglomération

La participation à l'événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité. Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre territoire et vous souhaitons de passer un agréable moment.

L'organisation (accueil, départs et arrivées, podium, village animations) de toutes distances se situe sur la Base Nature François Léotard à Fréjus. Seul le départ du 5km se fera à partir de Saint Raphaël.

PARCOURS

10 KM CHRONO - 5 KM CHRONO - 10 KM NON-CHRONO – COURSE ENFANTS
Les parcours sont mesurés officiellement (conformément aux normes de l'IAAF).
Les parcours sont fermés à la circulation, un service de sécurité est mis en place par les Polices Municipales de Fréjus et de Saint Raphaël, les éducateurs du service des sports de Fréjus et des bénévoles de l'organisation.

Des postes de ravitaillement et d'aspersion sont installés sur le parcours. Des pointages par puce électronique, manuels et vidéos sont disposés sur le parcours et à l'arrivée.

Le temps de course est limité à 1h30 pour le 10km Chrono et 1h45 pour le non-chrono.
Au-delà, les participants ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Le 5 KM est championnat départemental du Var.

PROGRAMME

10h00 Accueil et retrait des dossards Base Nature Fréjus
18h15 à 18h45 Départ des navettes 5 km vers Saint-Raphaël
19h00 Départ du Kid Run Non-chrono Base Nature
19h45 Inauguration officielle à la Base Nature
20h00 Départ du 5 km de Saint-Raphaël
20h30 Départ du 10 km Chrono et non-chrono Base Nature
22h00 Remise des récompenses

INSCRIPTIONS

Pour toutes les courses, l'inscription en ligne doit se faire avant le 20 mai 2027 minuit sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles.
Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB

10 km Course - Né en 2011 et avant – Temps limite 1h30
50 premiers dossards 22 €
100 dossards suivants 26 €
Dossards suivants 29 €

5 km Course- Né en 2013 et avant – Temps limite 50mn
50 premiers dossards 19 €
100 dossards suivants 22 €
Dossards suivants 25 €

10 km Non Chrono - Né en 2011 et avant – Temps limite 1h30
50 premiers dossards 18 €
100 dossards suivants 22 €
Dossards suivants 26 €

2 km Enfants Nés entre 2014 et 2015
4 €
1 km Enfants Nés en 2016 et 2017
4 €
1 km Enfants Non chrono Nés entre 2018 et 2020
limité à 100 enfants Gratuit

Inscription sur place + 7 € (sauf enfants)

Le prix comprend : le dossard, la puce électronique, les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée, la bière finisher, le don social et solidaire, la médaille finisher, la dotation participant, les animations musicales, la sécurisation de l'épreuve et le sourire des bénévoles !

DOSSARDS PREFERENTIELS
10km Masculin SAS 1 <35mn / SAS 2 <40mn 10km Féminin SAS 1 <38mn / SAS 2 <45mn
Tous les participants sont tenus de courir chaque distance, ce n'est pas une randonnée.

RETRAIT DES DOSSARDS
Vendredi 28 mai de 14h à 18h30 magasin INTERSPORT à Puget/Argens (83)
Samedi 29 mai à partir de 10h00 Base Nature François Léotard à Fréjus (83)

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS
Seulement pour les courses chrono
Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription ou avant le 20 mai 2026. Au-delà de cette date, faute de document validé, l'inscription sera annulée et non remboursée. Il ne sera accepté ni paiement sur place, ni document au retrait des dossards.

Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence l'article L231-2-1 du code du sport, votre inscription est conditionnée à la présentation :
- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- d'un Parcours Prévention Santé (PPS)

Les PPS sont valables 1 an. Pour cette épreuve, vous devrez réaliser votre PPS à partir du : 25/05/2026

• Licenciés FFA et mineurs, pas besoin du PPS
• Pas de changement pour les licenciés FFA, on valide votre inscription automatiquement avec votre numéro de licence.
• Pas de changement pour les mineurs, votre questionnaire de santé est à compléter dans votre procédure d'inscription + autorisation parentale.
-Les participants étrangers sont tenus de fournir le PPS (pps.athle.fr)

Tous les participants du 10 et 5 KM Estérel Côte d'Azur s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Une surveillance médicale est assurée les secouristes avec des postes de secours aux points

stratégiques précisés par affichage sur le village de la course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses, même au dernier moment.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.
L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.
Conseils : consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues

Seuls les casques audios agréés FFA sont autorisés.

DOSSARDS

La participation aux courses nécessite le port du dossard. Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

PODIUMS RECOMPENSES

Courses chronométrées 3 premiers Scratch H/F et 1er de chaque catégorie
Enfants les 3 premiers garçons et filles des courses chronométrées.
Seules les personnes présentes au podium sont récompensées.
A l'arrivée souriez, un photographe vous attend et vous proposera votre photo sur la boutique en ligne ..
Médaille finisher pour tous.
Trophée spécial 1er Homme et 1ère Femme du 10km et du 5km réalisé par un artiste.
Médaille commémorative finisher.
PRIZE MONEY
– 5 premiers H/F du 10km 400€ – 300€ – 200€ – 100€ – 50€
– 3 premiers H/F du 5km 300€ – 200€ – 100€

ACCOMPAGNANTS

Toute aide des accompagnants ou spectateurs est interdite et mènera à la disqualification du participant.
Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.
Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants et interdits dans les zones de ravitaillement

ANNULATION D'INSCRIPTION GARANTIE INDIVIDUELLE

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Produits en boutique, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription.
Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

ANNULATION DE L'EVENEMENT

En cas d'annulation générale de l'événement, pour cas de force majeure, préfecture, secours, les dépenses étant engagées, aucun remboursement ne peut être envisagé.

ABANDON
En cas d'abandon lors d'une course, le participant doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement sa participation. Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

JURY D'EPREUVE
Il est composé du directeur de course et de l'équipe FFA présente sur la course.

RECLAMATION
Toute réclamation doit être formulée auprès du jury arbitre, dans un délai maximum de 60 minutes après l'arrivée du coureur concerné.
Aucune réclamation ne pourra être enregistrée passé ce délai.

ASSURANCE / RESPONSABILITE
L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.
En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS A L'IMAGE
Tout participant à l'événement 10 KM Estérel Côte d'Azur renonce expressément à se prévaloir du droit l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.
Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.
Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTE
L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.
Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.
Votre classement sera diffusé sur le site internet de la FFA.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT
L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire au 10 KM Estérel Côte d'Azur, implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.

Nous vous souhaitons de réussir votre projet de performance. Bonne course